

**INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DU PLAN CANICULE**

L'inscription au registre est une démarche volontaire émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte.

**Registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan canicule**

Souhaitez-vous être contacté(e) par un représentant de la Ville en cas de fortes chaleurs pour un soutien éventuel ?

- Oui
- Non

Si oui, merci de remplir le présent formulaire

Identité de la personne à contacter :

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Fixe .....

Portable .....

Ces données servent à renseigner le registre et à **vous contacter ou vous rendre visite en cas de crise ou d'urgence.**

Si vous souhaitez recevoir des informations pour anticiper ou être informé de l'évolution du risque, par voie électronique, merci de renseigner votre adresse mail :

Adresse électronique (*facultatif*) .....

Afin de tenir à jour un registre confidentiel des personnes vulnérables à contacter **en priorité** en cas de crise, merci de préciser si vous êtes (plusieurs réponses possibles) :

- une personne âgée de plus de 65 ans
- une personne âgée de 60 ans reconnue inapte au travail
- une personne adulte handicapée
- autres

Identité de la personne à prévenir en cas d'urgence:

Nom.....

Prénom .....

Adresse .....

Fixe .....

Portable .....

La Mairie d'Arras traite vos données dans le cadre de la Gestion du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan intègre la Gestion du Plan Canicule. Ce traitement repose sur le consentement. En effet, bien que ces plans soient à tenir obligatoirement par les communes, l'enregistrement des données des administrés repose sur leur consentement. Les données sont traitées uniquement par le service en charge des affaires sociales. La liste des adresses postales peut être communiquée aux élus et aux acteurs et partenaires susceptibles d'intervenir auprès des personnes à risques. Le service Communication de la commune est habilité à traiter l'adresse mail des personnes le cas échéant, à des fins de communication spécifique. Les données sont conservées durant la validité du Plan Communal de Sauvegarde. Passé ce délai, elles seront détruites définitivement dans le cadre des règles légales de conservation. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer vos droits, cliquez ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-saisie-du-dpo>. Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais est le délégué à la protection des données de la commune. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) si vous le jugez utile. Pour tout renseignement sur la protection de vos données, contactez le service au [CCAS@ville-arras.fr](mailto:CCAS@ville-arras.fr).

Je refuse que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées et exploitées par la ville d'Arras et le CCAS à d'autres fins.

Fait le : ..... A .....

Signature du demandeur : .....